

CH_VB du 19 jui n 1997 vom 19. Juni 1997

Bundesverwaltung, 1997-06-19, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_du_19_jui_n_1997

FR: CH_VB du 19 jui n 1997 du 19 juin 1997

IT: CH_VB du 19 jui n 1997 del 19 giugno 1997

Erwägungen

E. 1

Planification du raccordement Suisse orientale-Saint-Gothard 50

E. 2

Ligne du Zimmerberg 713

E. 3

FF 1993 1119 1294 1999-4050

Premier crédit d'ensemble destiné à la réalisation de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes. AF . b. l'arrêté fédéral du 26 septembre 1994 sur le financement de l'intégration de la Suisse orientale dans le projet de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes. Art. 4 Les engagements pris et les versements effectués dans le cadre de l'accomplissement des arrêtés abrogés relatifs au financement sont imputés au crédit d'ensemble selon l'art. 1. Art. 5 1 Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum. 2 II entre en vigueur en même temps" que la modification du 20 mars 1985 de l'arrêté sur le transit alpin. Conseil des Etats, 10 décembre 1996 Conseil national, 19 juin 1997 Le président: Zimmerli Le président: Leuenberger Le secrétaire: Lanz Le secrétaire: Anliker

E. 4

FF 1993 I 122

E. 5

RS 742.104; RO 1999 769 1295

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêté fédéral relatif au premier crédit d'ensemble destiné à la réalisation de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes (Arrêté sur le financement du transit alpin) du 19 juin 1997 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1999 Année Anno Band 2 Volume Volume Heft

E. 08

Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
02.03.1999 Date Data Seite 1294-1295 Page Pagina Ref. No

E. 10

109 738 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.